



* : Protocole de l'Exercice de l'Activité Syndicale

Depuis 40 ans, le spécifique était reconnu au sein de nos administrations.

L'UGICT-CGT bénéficiait de tous les outils de communication et de tous les moyens matériels mis à la disposition des organisations syndicales.

Aujourd'hui, le projet de nouveau Protocole de l'Exercice de l'Activité Syndicale, sous la plume d'une nouvelle équipe de direction, décide de ne plus octroyer de moyens par syndicats mais par liste syndicale déposée aux élections professionnelles.

De ce fait, par exemple, nous n'aurons plus de tribune libre deux fois par an dans le liaison RH. Pour autant, vous pourrez toujours retrouver l'actualité du spécifique UGICT-CGT sur notre site internet.

Vos délégués UGICT-CGT se tiennent à votre disposition.

Vous pouvez venir les rencontrer dans nos locaux situés : 8 place de Torigné — (à proximité de la station de métro « Triangle »)

Ou nous contacter au 02 99 86 60 23 ou 06 52 82 41 62

Ou par mail à ugict-cgt@rennesmetropole.fr

Vous pouvez également retrouver l'ensemble de nos publications sur notre site internet

<http://rennesmetropole.reference-syndicale.fr>